

Monsieur le Préfet,

Vous avez été nommé récemment délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés. Votre action s'inscrira dans le cadre du plan gouvernemental annoncé le 12 juillet dernier, visant à garantir le droit d'asile et à mieux maîtriser les flux migratoires.

L'intégration des réfugiés constitue un enjeu majeur pour lequel le Gouvernement entend placer la France aux meilleurs standards européens. Les personnes auxquelles la France accorde sa protection méritent toute l'attention des pouvoirs publics, singulièrement au moment où leur nombre s'accroît dans le sillage des graves crises qui secouent le monde : environ 36 000 personnes ont été bénéficiaires d'un statut de protection en 2016, 43 000 l'ont été en 2017. La France doit-être au rendez-vous de leur intégration.

Or, les caractéristiques spécifiques de ce public, souvent non francophone, parfois très vulnérable, toujours en difficulté d'accès à l'emploi ou au logement, peuvent difficilement être pleinement prises en compte par les dispositifs de droit commun. Quant aux dispositifs spécifiquement dédiés aux réfugiés, lorsqu'ils existent, ils sont souvent encore trop limités ou mal connus des différents acteurs.

Nos dispositifs d'accueil et d'intégration restent trop marqués par des cloisonnements préjudiciables aux réfugiés. Par ailleurs, le défaut d'anticipation nous confine encore trop souvent dans une gestion de l'urgence.

En conséquence, vous concevrez une nouvelle approche de l'intégration des réfugiés, fondée sur :

- l'anticipation, par l'activation des dispositifs d'accompagnement et d'intégration le plus tôt possible ;
- la mise en valeur des initiatives et des actions de la société civile ;
- la mobilisation des services de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- l'emploi - avec la mobilisation des entreprises- et le logement avec la mobilisation des dispositifs de droit commun, et une réponse intégrée emploi/logement la plus adaptée à la situation du réfugié.

Monsieur Alain RÉGNIER
Préfet,
Délégué interministériel chargé de l'accueil
et de l'intégration des réfugiés

.../...

Vous organiserez l'accueil en France des réfugiés accueillis dans le cadre du programme de réinstallation. La France entend, en effet, tenir l'engagement d'accueillir 10 000 réfugiés dans le cadre de ces programmes. A l'issue de la phase d'identification des bénéficiaires, réalisée sous la responsabilité du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur en lien étroit avec le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, vous coordonnerez les actions menées par les différents acteurs.

Vous veillerez notamment à ce que l'accueil effectif de ces réfugiés se fasse dans des délais brefs et dans des conditions favorisant leur intégration. Il vous appartiendra d'associer étroitement à cette démarche les collectivités territoriales, qui doivent être consultées sur l'identification des lieux d'accueil, et dont la mobilisation est par ailleurs indispensable pour faciliter l'ouverture des droits et garantir une intégration rapide des bénéficiaires des programmes.

Vous serez également appelé à coordonner l'accueil en France des personnes en besoin de protection accueillies dans le cadre d'opérations spécifiques d'accueil, telles que celle menée au bénéfice des personnes persécutées en Irak.

Je vous demande d'être particulièrement attentif à l'organisation de l'intégration des réfugiés dans les territoires. Vous vous appuyerez pour cela sur les préfets. Vous vous rendrez régulièrement sur le terrain afin de mobiliser les élus, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs concernés, de faire partager les bonnes pratiques et d'inciter à la mise en place de dispositifs de gouvernance territoriale efficaces et pérennes.

Le partenariat très étroit que vous devrez établir avec les associations qui interviennent dans le champ de l'intégration de réfugiés constituera enfin un facteur décisif de réussite de votre action et je vous demande d'y être particulièrement attentif. Vous soutiendrez et encouragerez toutes les innovations portées par le secteur associatif ou les initiatives citoyennes qui concourent à la réussite de l'intégration des réfugiés.

Vous veillerez aussi à organiser une communication valorisant des exemples de parcours d'intégration réussis.

Pour donner un cadre à l'ensemble de votre action, vous finaliserez, avant la fin de l'année 2018, une stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés. Cette stratégie, fondée sur une analyse de la diversité de la situation des réfugiés en France et de leurs besoins, devra présenter l'ensemble des mesures utiles et désigner les autorités de l'État chargées de leur mise en œuvre, notamment dans les domaines suivants : accès aux droits, maîtrise de la langue française, prise en charge sanitaire et sociale des réfugiés vulnérables, développement d'une offre de formation professionnelle adaptée, dispositifs d'accès à l'hébergement et au logement. La stratégie nationale devra s'articuler avec la politique générale d'intégration conduite au bénéfice des primo-arrivants.

Je vous demande de veiller tout particulièrement au caractère opérationnel et pragmatique de cette stratégie, dont l'élaboration ne constitue pas une fin en soi, mais un levier pour atteindre des résultats tangibles en matière d'intégration des réfugiés. Elle devra inclure des indicateurs précis permettant de suivre la progression de votre action.

Cette stratégie devra être établie en partenariat étroit avec les administrations concernées et le secteur associatif.

Pour concevoir et assurer la coordination de cette nouvelle politique d'intégration, vous travaillerez en étroite relation avec la direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur, et en particulier la direction de l'asile.

Vous développerez, en lien avec la DGEF et la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), les sorties rapides vers le logement des réfugiés présents dans les structures d'hébergement. Vous coordonnerez ces actions d'accès au logement, en lien avec l'emploi.

La mise en œuvre de ces missions implique un nombre important de départements ministériels : ministère de l'intérieur, auprès duquel vous êtes placé, ministères de l'Europe et des affaires étrangères, de la cohésion des territoires, des solidarités et de la santé, du travail, de l'éducation nationale. L'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) jouent également un rôle essentiel, les procédures dont ils ont la responsabilité conditionnant notamment l'ouverture des droits sociaux des réfugiés. Chaque administration centrale intéressée vous apportera son concours sur les questions relevant de son champ d'intervention.

Vous me rendrez compte mensuellement, ainsi qu'au ministre de l'intérieur, de l'avancée de votre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma considération distinguée.


Édouard PHILIPPE
